

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 10 (1934-1935)
Heft: 23

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

développèrent définitivement au commencement de cette dernière année (1860).

Sur ces entrefaites, s'était aussi manifesté à Lucerne un mouvement en faveur de l'instruction militaire des sous-officiers en dehors du service et, en 1850, la constitution de la *Société de sous-officiers de Lucerne* put être menée à chef.

Cet exemple fut rapidement suivi par *Genève* (1858), *Lausanne* (1859), *Berne* (1860), *Fribourg* (1864), *Vevey* et *St-Gall* (1865), *Hérisau* et *Soleure* (1866), *St-Imier* (1867), *Nidwald* (1868) etc.

Au commencement de l'année 1860 s'établissaient déjà, par correspondance, des relations très amicales entre les deux plus anciennes sociétés de Zurich et Lucerne. Ces relations n'en restèrent pas là et se resserrèrent à l'occasion de réunions organisées en commun. Le 15 juin 1862, au cours d'une de ces réunions, la question de reconstituer la Société suisse des sous-officiers, question qui n'avait été jusque là touchée que par correspondance, fut mise sur le tapis et sérieusement discutée. Un membre de la Société de Lucerne, dont il convient de reconnaître ici le zèle et le dévouement, se chargea de tracer les lignes principales du projet d'association.

Au cours de plusieurs réunions ultérieures, à Lucerne en 1863, à Zurich et à Genève en 1864, la question fut reprise et ne tarda pas à mûrir. Enfin dans une réunion de délégués des Sociétés existant alors, tenue à Berne le 29 mai 1864, on décida la constitution définitive de la *Société fédérale de sous-officiers*, qui eut en septembre de la même année sa première fête centrale à Fribourg.

Cet acte décisif qui préparait le terrain au développement des associations de sous-officiers, fut le point de départ et provoqua l'éclosion d'une série de nouvelles sociétés qui se sont fondées dans les années suivantes et qui, presque toutes, se sont jointes à la Société fédérale. Il suffit d'un coup d'œil sur les tabelles des rapports annuels dressés par les soins du Comité central, pour constater que ce n'est qu'à partir de 1860 que l'institution des Sociétés de sous-officiers a pris définitivement pied dans les diverses parties de la Suisse et que c'est donc grâce à l'initiative d'une organisation centrale que ce résultat a pu être atteint.

Il faut reconnaître toutefois, que durant les premières années de son existence, la Société fédérale aussi bien que certaines sections eurent à surmonter de grandes difficultés. Mais si la dissolution menaçante par-ci, réelle par-là, a plané quelques fois au-dessus de l'institution, hâtons-nous de dire que le patriotisme et l'esprit de solidarité du plus grand nombre ont toujours fini par vaincre l'indifférence et par faire triompher notre belle cause.

Aujourd'hui, c'est avec une légitime fierté et un sentiment d'orgueil que nous pouvons reposer nos regards sur l'édifice solidement assis qui porte le nom d'*Association suisse de sous-officiers* et sur ses nombreuses sections et groupements, gage de sa prospérité.

Petites nouvelles

Notre armée se modernise petit à petit, des automobiles blindées construites pour la Suisse par la firme anglaise Wickers sont arrivées à Aarau où elles effectuent actuellement des exercices. Ces engins, en nombre encore malheureusement très restreint, sont des autos-chenille d'un poids de 3,5 tonnes et qui peuvent atteindre une vitesse de 60 km sur bonne route. Elles ne constituent par contre pas des engins offensifs comme on pourrait le croire par leur vitesse, mais sont utilisées pour le service de reconnaissance et de renseignement. Les détachements de reconnaissance modernes ne se composent plus uniquement de cavalerie, mais travaillent de concert avec des unités cyclistes motorisées emmenant avec elles des mitrailleuses. La plus récente innovation dans ce domaine consistera

dans l'utilisation d'automobiles blindées, lesquelles ont l'avantage, comparativement aux anciennes patrouilles de cavalerie, de posséder une plus grande force combattive et de pouvoir abattre les obstacles qui se présentent sur leur chemin.

Les exercices dont nous avons parlé plus haut sont exécutés avec des détachements d'une école de recrues de cavalerie, d'une école de recrues pour armes lourdes d'infanterie et d'une école de recrues cyclistes.

★

Le bruit qui courait que des officiers suisses, on en précisa même le nombre par 25, auraient été engagés dans l'armée du Négus, en Abyssinie, paraît dénué de tout fondement.

Le code pénal militaire de 1927 interdit le service étranger et l'article 94 dit notamment: « Tout Suisse qui, sans l'autorisation du Conseil Fédéral, entre au service d'une armée étrangère, sera puni d'emprisonnement. » Cette peine s'applique également aux enrôleurs et à ceux qui les favorisent. Et de fait, les jugements condamnant des Suisses qui se sont enrôlés sans autorisation dans la légion étrangère ne sont pas rares.

On sait que des officiers de divers pays remplissent des fonctions d'instructeurs dans l'armée du Négus; mais contrairement à ce qu'il a été prétendu, il n'y a parmi eux aucun Suisse, le Conseil Fédéral — se basant sur le fait incompatible avec notre neutralité qu'en cas de conflit italo-abyssois des soldats suisses se trouvent de l'un ou de l'autre côté du front — ayant refusé toute autorisation de ce genre.

★

Répondant à une interpellation d'un conseiller National au sujet de l'école de recrues des armes lourdes d'infanterie de la 1^{re} et 2^{me} divisions qui s'effectue en Suisse-allemande, à Aarau, alors que la caserne de Lausanne est inoccupée, M. Mingler a donné les renseignements suivants que nous jugeons intéressants pour tous ceux que touche cette question:

« La place d'armes de Lausanne ne se prête pas aux tirs au lance-mines et notamment pas au canon d'infanterie. Ces derniers surtout, exigent une butte absolument sûre, car chaque ricochet met en danger une zone de plusieurs kilomètres. Ces conditions de sécurité n'étant pas remplies à Lausanne, il a fallu renoncer à y envoyer des écoles de recrues d'armes lourdes d'infanterie. A cela s'ajoute que les tirs de démonstration qui durent plusieurs semaines doivent pouvoir se faire à proximité de la place d'armes afin d'éviter aux troupes de fréquents et longs déplacements.

En Suisse, se trouvent plusieurs places qui, comme Lausanne, ne se prêtent pas aux tirs d'armes lourdes d'infanterie. Quelques-unes seulement permettent le tir sans danger.

Dans l'arrondissement de la 1^{re} division, Bière conviendrait peut-être, mais il n'a pas été possible jusqu'ici d'y envoyer des écoles de recrues d'armes lourdes d'infanterie, la place étant généralement occupée par l'artillerie. La question reste ouverte. On va examiner si, à l'avenir, des écoles semblables pourront se tenir à Bière.

Dans les cours de répétition, en revanche, on pourra trouver dans le canton de Vaud des emplacements où les unités lourdes d'infanterie pourront faire leurs tirs. Le danger de ces tirs rendra toutefois difficile le choix des places de tir. »

★

La presse de gauche qui sait si bien d'habitude lancer des flèches à notre armée s'est bien gardée de mentionner que la troupe avait secouru efficacement les « masses travailleuses » — pour employer une expression chère au « Droit du Peuple » — de la plaine du Rhône lors des récentes inondations qui ont désolé cette riante contrée. Ce silence voulu n'étonnera personne car l'on connaît de longue date le mode partial qu'affectionne la presse rouge à l'égard de l'armée lorsqu'elle relate l'une ou l'autre de ses actions.

Il n'en reste pas moins vrai que la population de la plaine du Rhône, particulièrement celle de Noville et de Chessel, garde de la troupe envoyée à son secours le meilleur souvenir et lui voue une vive gratitude pour les services rendus.

★

Récemment sur la ligne Lausanne—Saint-Maurice, un chien militaire a fait preuve d'une belle intelligence, démontrant aussi la fidélité qu'il porte à son maître. Ce dernier, le capitaine Liechti, chef-dresseur du chenil d'armée de Savatau, se rendait à Saint-Maurice, accompagné dans son compartiment — ainsi que le règlement des C.F.F. le prévoit pour les chiens militaires — de son berger-allemand « Dick ». En quittant Montreux, le capitaine Liechti fut appelé dans une autre voiture du train. Son chien dormant, il le laissa seul quelques instants. Mais « Dick » se réveilla soudain et ne voyant plus son maître, suivit les traces de ce dernier, ouvrit la porte de la voiture, glissa et tomba sur le ballast. Le chef de train ayant remar-

qué l'animal étendu sur le côté de la voie, supposa que le chien s'était tué et en avisa le capitaine Liechti. Mais quelle ne fut pas la surprise de chacun à Territet, d'apercevoir l'animal rejoindre le convoi, en galopant le long de la voie ferrée, portant une blessure insignifiante à la patte.

C'est là, on en conviendra, un bel exemple d'intelligence de la part de ce chien de liaison; en dépit de la forte commotion reçue, « Dick » se fit un devoir de rejoindre, au quadruple galop, le train qu'il avait quitté accidentellement.

E. NF.

**Rekrutenschulen.**

Telephon- u. Signalpatrouillen vom 28. Aug.—2. Nov.; Freiburg.
Kavallerie vom 27. Aug.—26. Nov., Aarau.
Sappeure und Mineure vom 7. Aug.—12. Okt., Brugg.
Funkpioniere vom 1. Aug.—6. Okt. mit anschl. WK, Bern.
Sanitätstruppe vom 19. Aug.—19. Okt., Basel.
 vom 19. Aug.—19. Okt., Andermatt.

Offiziersschulen.**Infanterie:**

1. Division vom 6. Aug.—26. Okt., Lausanne.
2. » » 6. » —26. » Colombier.
3. » » 6. » —26. » Bern.
6. » » 6. » —26. » St. Gallen.

Kavallerie:

vom 27. August—16. November, Bern.

Fliegertruppe:

Beobachterschule vom 5. Aug.—2. Nov., Dübendorf.

Unteroffiziersschulen.

1. Div. W.K. vom 2.—14. Aug.,
UOS vom 14. Aug.—4. Sept., Lausanne.
2. Div. W.K. vom 2.—14. Aug.,
UOS vom 14. Aug.—4. Sept., Liestal.
3. Div. W.K. vom 2.—14. Aug.,
UOS vom 14. Aug.—4. Sept., Bern.
4. Div. W.K. vom 2.—14. Aug.,
UOS vom 14. Aug.—4. Sept., Liestal.
5. Div. W.K. vom 2.—14. Aug.,
UOS vom 14. Aug.—4. Sept., St. Gallen.
6. Div. W.K. vom 2.—14. Aug.,
UOS vom 14. Aug.—4. Sept., St. Gallen.

Radfahrer:

W.K. vom 7.—19. Aug.,
UOS vom 19. Aug.—9. Sept., Winterthur.

Sch. I. Waffen:

W.K. vom 2.—14. Aug.,
UOS vom 14. Aug.—4. Sept., Luzern.

Wiederholungskurse.**1. Division:**

Sch. I.-Kp. I/1 vom 12.—24. Aug.

3. Division:

I.-R. 13 vom 12.—24. Aug.
 I.-R. 14 vom 12.—24. Aug.
 Rdf.-Kp. 23 vom 26. Aug.—7. Sept.
 Drag.-Abt. 3 vom 26. Aug.—7. Sept.
 F.-Art.-Abt. 9 vom 9.—24. Aug.
 F.-Art.-Abt. 10 vom 9.—24. Aug.
 F.-Hb.-Btr. 78 vom 8.—23. Aug.
 F.-Hb.-Btr. 77 vom 5.—20. Aug.
 Art.-Beob.-Kp. 3 vom 9.—24. Aug.
 Tg.-Kp. 3 vom 26. Aug.—7. Sept.

4. Division:

Manöver-Wiederholungskurs vom 26. Aug.—7. Sept.
 Geb.-San.-Kp. I/14 vom 30. Aug.—11. Sept.

5. Division:

Sch. I.-Kp. I/5 vom 26. Aug.—7. Sept.

Festungsbesatzungen:

Geb.-Tg.-Kp. 19 vom 12.—24. Aug.
 Sch. Mot.-Kan.-Abt. 10 vom 9.—24. Aug.
 Mot.-Art.-Abt. 2 vom 23. Aug.—7. Sept.
 Mot.-Art.-Abt. 3 vom 9.—24. Aug.

Armeetruppen:

Rdf.-Abt. 1 vom 12.—24. Aug.
 Rdf.-Abt. 2 vom 26. Aug.—7. Sept.
 Kav.-Br. 2 vom 26. Aug.—7. Sept.
 Sch. Art.-R. 3 vom 23. Aug.—7. Sept.
 Scheiw.-Kp. 1 vom 23. Aug.—7. Sept.
 Fk.-Kp. 2 vom 26. Aug.—7. Sept.
 Fl.-Abt. 3 vom 23. Aug.—7. Sept.
 Fl.-Kp. 11 vom 27. Aug.—11. Sept.
 Jagd-Fl.-Kp. 16 vom 12.—27. Aug.
 Bäcker-Kp. 4 vom 12.—24. Aug.
 Bäcker-Kp. 5 vom 26. Aug.—7. Sept.
 Bäcker-Kp. 6 vom 26. Aug.—7. Sept.

Landwehr.**1. Division:**

I.-R. 39 vom 12.—24. Aug.

3. Division:

I.-Pk.-Kp. 7 vom 12.—24. Aug.
 F.-Art.-Pk.-Kp. 9 vom 12.—24. Aug.
 F.-Art.-Pk.-Kp. 10 vom 12.—24. Aug.
 F.-Hb.-Pk.-Kp. 27 vom 12.—24. Aug.

Festungsbesatzungen:

Geb.-Tg.-Kp. 19 vom 12.—24. Aug.
 Sch. Mot.-Kan.-Abt. 10 vom 12.—24. Aug.
 Mot.-Art.-Abt. 2 vom 26. Aug.—7. Sept.
 Mot.-Art.-Abt. 3 vom 12.—24. Aug.

Armeetruppen:

Scheiw.-Kp. 1 vom 26. Aug.—7. Sept.
 Fk.-Kp. 2 vom 26. Aug.—7. Sept.



Eine betrübliche Mitteilung. Unser lieber Kamerad Adj.-Uof. Erwin Cuoni in Luzern, Mitglied des Zentralvorstandes, ist zu unserm großen Bedauern anlässlich der Schweiz. Fouriertage vom 13./14. Juli von einem schweren Unfall betroffen worden. Durch unvorsichtige Handhabung unserer gefährlichen automatischen Pistole seitens eines Kameraden ist er von einem Geschoss getroffen worden, das den rechten Unterschenkel durchschlug und einen schweren Schienbeinbruch zur Folge hatte. Der bedauernswerte Kamerad wird mehrere Wochen das Bett hüten müssen. Die Aerzte hoffen, einen bleibenden Nachteil verhüten zu können. Unter Mithilfe opferfreudiger Kameraden wird Kamerad Cuoni sein Amt als Chef für den Gewehrwettkampf weiter ausüben können. Wir wünschen unserm lieben Kameraden rasche und völlige Wiederherstellung und versichern ihm unserer herzlichen Anteilnahme an dem Unglück, das ihn betroffen hat.

Unteroffizierstage 1935**st. gallisch-appenzellischer Unteroffiziersvereine**

Am 17. und 18. August finden in *Rorschach* die diesjährigen Wettkämpfe statt. Sie versprechen in jeder Hinsicht zu einem militärischen Ereignis zu werden. Die Veranstaltung erhält besondere Bedeutung dadurch, daß ihr Rahmen in mehrfacher Beziehung erweitert wurde. Es sind nicht nur die Ver-

Keine währschafte Soldatenkost ohne Käse!

Schweizerische Milchkommission.